



Communauté de communes de la
Plaine de l'Ain

143, rue du château - 01150 CHAZEY-SUR-AIN

Tél. : 04 74 61 96 40 - contact@cc-plainedelain.fr - www.cc-plainedelain.fr

Accusé de réception en préfecture
001-240100883-20261015-A2026-030-AR
Date de télétransmission : 20/10/2026
Date de réception préfecture : 20/10/2026

ARRÊTÉ MODIFICATIF DU PRÉSIDENT

N° A2026-030

**de l'arrêté N° A2018-0156 du 5 décembre 2018
et de l'arrêté N° A2022-0272 du 16 décembre 2021**

Objet : Modification de la régie de recettes pour l'accueil en déchèteries - Ajout de l'encaissement par carte bancaire

Le Président de la Communauté de communes de la Plaine de l'Ain,

VU le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2343-1, L.3342-1 L.4342-1 et R.1617-1 et suivants ;

VU le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique et notamment l'article 22 ;

VU la délibération du conseil communautaire n°2026-070 en date du 17 avril 2026 autorisant le président à créer, modifier ou supprimer une régie en application de l'article L.2122-22 al.7 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la délibération 2015-157 du 17 décembre 2015 portant création d'une régie de recettes d'accès aux déchèterie et tarification des professionnels au 1^{er} janvier 2016 ;

VU la délibération du conseil communautaire n°2025-187 du 2 octobre 2025 relative à la tarification de l'accès en déchèterie ;

VU l'arrêté A2021-072 du 16 décembre 2021, portant modification de la régie de recettes pour l'accueil des professionnels en déchèterie – Ajout de l'accueil des particuliers au 1^{er} avril 2021 ;

VU l'avis conforme du comptable assignataire en date du 12 octobre 2026 ;

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire d'introduire le paiement des accès aux déchèteries par cartes bancaires, en conséquence l'article 5 de l'arrêté A2021-072 doit être complété ;

ARRÊTE

Article 1

Il est décidé de modifier la régie de recettes existante auprès de la Communauté de communes de la Plaine de l'Ain. En effet, à partir du 15 octobre 2026, la régie de recettes permet l'encaissement du droit d'accès par cartes bancaires.



Communauté de communes de la
Plaine de l'Ain

143, rue du château - 01150 CHAZEY-SUR-AIN
Tél. : 04 74 61 96 40 - contact@cc-plainedelain.fr - www.cc-plainedelain.fr

Accusé de réception en préfecture
001-240100883-20261015-A2026-030-AR
Date de télétransmission : 20/10/2026
Date de réception préfecture : 20/10/2026

Article 2

Cette régie est installée au Centre technique de collecte et de transfert des déchets ménagers – 620 avenue de la Montgrelière - 01150 SAINTE-JULIE.

Article 3

La régie fonctionne du 1^{er} janvier au 31 décembre de chaque année.

Article 4

La régie encaisse les produits suivants : droits d'accès en déchèteries.

Article 5

Les recettes désignées à l'article 4 sont encaissées selon les modes de recouvrement suivants : chèques bancaires ou postaux, virements, cartes bancaires. Elles sont perçues à réception d'une facture par les usagers.

Article 6

Un compte de dépôt de fonds est ouvert au nom du régisseur auprès du Trésor Public.

Article 7

Le montant maximum de l'encaisse que le régisseur est autorisé à conserver est fixé à **3 000 €**.

Article 8

Le régisseur est tenu de verser au comptable assignataire le montant de l'encaisse dès que celui-ci atteint le maximum fixé à l'article 7 et au minimum une fois par mois.

Article 9

Le régisseur verse tous les mois auprès du comptable assignataire la totalité des justificatifs des opérations de recettes.

Article 10

Le président, certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa publicité.

Article 11

Le président et le comptable public assignataire de la Communauté de communes de la Plaine de l'Ain sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.



Communauté de communes de la
Plaine de l'Ain

143, rue du château - 01150 CHAZEY-SUR-AIN

Tél. : 04 74 61 96 40 - contact@cc-plainedelain.fr - www.cc-plainedelain.fr

Accusé de réception en préfecture
001-240100883-20261015-A2026-030-AR
Date de télétransmission : 20/10/2026
Date de réception préfecture : 20/10/2026

Article 12

Le présent arrêté sera transmis à Monsieur le Sous-Préfet de l'arrondissement de Belley. Une ampliation sera adressée à Madame le comptable public receveur de la collectivité.

Fait à Chazey-sur-Ain, le 15/10/2026

Le Président
de la Communauté de communes,

Jean-Louis GUYADER



TRANSMISSION EN SOUS-PRÉFECTURE LE :
PUBLICATION LE :

12. 0 OCT. 2026

2 0 OCT. 2026